

## I Objet et portée de l'étude

Patricia Bliss McFate

Au long hiver de la Guerre froide a succédé le printemps de notre mécontentement. Toute une panoplie de menaces s'est substituée à la menace unique qui avait marqué les 45 années précédentes. Les affirmations du triomphe de la liberté (la chute du Mur de Berlin, la dissolution du Pacte de Varsovie, l'éclatement de l'ancienne Union soviétique) ne trouvent aucun équivalent «métamorphique» dans le monde tumultueux du milieu des années 1990.

Certes, tout n'a pas été négatif : les républiques de l'ancienne Union soviétique (AUS) ont progressé, quoique de façon parfois intermittente, vers l'établissement d'un gouvernement constitutionnel et la réforme économique; un processus de paix timide, mais prometteur, s'est engagé au Moyen-Orient; de modestes mesures d'accroissement de la confiance existent maintenant à divers points de la frontière indo-pakistanaise; l'Afrique du Sud, l'Argentine et le Brésil ont fait marche arrière dans leurs programmes respectifs de construction d'armes nucléaires. En revanche, des nuages viennent assombrir ce tableau encourageant : les ambitions nucléaires de la Corée du Nord font craindre le pire; des millions de mines terrestres mutilent et tuent des civils partout dans le monde; la menace de la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs perfectionnés et des engins conventionnels ultramodernes grandit toujours; et les conflits internationaux et intranationaux se multiplient, où les parties semblent recourir à la violence en premier et non en tout dernier lieu.

Il n'y a pas à douter que le contexte de la sécurité internationale a changé depuis la fin des années 1980. Deux grands affrontements — la Guerre froide et la guerre du Golfe, ont pris fin. Le conflit Est-Ouest ne domine plus les affaires mondiales, et de nouveaux intervenants, tels que la Chine, ont fait leur entrée en scène. Au chapitre du contrôle des armements, c'est maintenant sur le multilatéralisme que l'on met l'accent — songeons, par exemple, à la négociation de la Convention sur les armes chimiques.

Viendront ensuite d'autres accords et actions multipartites qui viseront à enrayer la prolifération mondiale et régionale, et à remédier aux causes enracinées d'instabilité régionale que l'acquisition d'armes et de vecteurs ne fait qu'aggraver. Dans ce monde «d'après les guerres», les processus que sont la vérification du contrôle des armements, les mesures propres à accroître la confiance et les opérations de paix joueront des rôles clés.

On a déjà examiné la nature et la portée des régimes de vérification intégrés aux accords de contrôle des armements, celles des mesures d'accroissement de la confiance et celles des opérations de paix, mais on l'a fait en isolant chacun de ces processus; au mieux, on a étudié les liens entre la vérification du contrôle des armements et les mesures d'accroissement de la confiance. En fait, les trois processus ont en commun une mission fondamentale, un moyen à prendre pour la remplir, et un principe de fonctionnement : renforcer la stabilité en recueillant, traitant et diffusant des informations d'une manière rentable. Ils favorisent l'accroissement de la transparence en matière de sécurité. Il faut maintenant adapter ces trois processus à un contexte international profondément modifié.

Depuis le début des années 1970, la vérification du contrôle des armements a évolué, passant de la théorie à la pratique, de la surveillance spatiale unilatérale à des systèmes de coopération en la matière, des méthodes typiques de la Guerre froide à des ententes multipartites. Chemin faisant, on est parfois allé trop loin : ainsi, en exigeant des inspections sur place à une époque où l'Union soviétique refusait résolument de s'ouvrir, l'Ouest a paralysé les négociations; poussées à l'extrême de l'importunité, ces inspections ont eu des conséquences inattendues telles que la perte de renseignements sensibles et des dépassements budgétaires. Récemment, les pays ont négocié des ententes de coopération sur la surveillance — par exemple, la surveillance aérospatiale prévue dans le Traité Ciels ouverts, et pareilles

